

# ESCALADE

**SPORTS**  
**OLYMPIQUES**  
**21-22**

**8 septembre 2021**

# Dispositions spécifiques

## Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Édouard ANDRÉASSIAN

### FFME

Pierre-Henri PAILLASSON  
Monique BERGER  
François LEONARDON

### UNSS

Stéphane AUTRAN  
Eric DALEWSKI  
Claire MATHIEU

### Délégués techniques UNSS

Béatrice JALLADE  
Loïc DENANTE

### Référent sport partagé

Marie-Agnès DIZIEN

# Dispositions Générales

---

## [LIEN](#)

## Dispositions particulières CF ESCALADE EQUIPE EXCELLENCE

Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFME

- Dans les premiers 20% d'un des classements permanent ou national de difficulté des catégories jeunes (Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- Ou dans les premiers 20% d'un des classements permanent ou national de bloc des catégories jeunes (Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- Ou un grimpeur demi-finaliste des derniers championnats de France FFME, JEUNES ou SENIORS de difficulté ou finaliste des derniers championnats de France FFME de bloc jeunes ou seniors, à la date du championnat. »
- Ou un grimpeur classé dans les 26 premiers du classement général lors du dernier championnat de France FFME POUSSINS-BENJAMINS

(Pour tous ces points, consulter le document « classement UNSS excellence » téléchargeable sur OPUSS ou sur le site FFME à la rubrique « classement » **[Le classement de référence retenu pour le CF 2022 sera celui édité au 31 janvier 2022 sur OPUSS.](#)**

Procédure de recherche rapide des compétiteurs :

- Ouvrir le fichier .pdf avec l'application ad hoc (adobe acrobat reader ou autre)
- Ouvrir la fonction « recherche » (dans l'onglet édition)
- Taper le nom du compétiteur à rechercher puis sur la touche « entrée »
- La recherche s'effectue et s'arrête sur le nom à rechercher
- Si le nom est surligné en jaune, ce compétiteur est dans la catégorie « excellence » (même si ce dernier apparaît sur le classement national 2021 dans une catégorie plus jeune).
- Si le nom n'est pas surligné en jaune, poursuivre la recherche en appuyant à nouveau sur « entrée » jusqu'au message indiquant qu'il n'y a pas d'autre résultat
- Attention aux homonymes **et fautes d'orthographe sur le nom !**

**NB** : Un Cadet ou un Junior peut apparaître aussi dans les classements Seniors. C'est le meilleur des deux qui sera pris en compte.

# Championnats de France UNSS 2022 Équipes d'Établissement

## Escalade

	COLLÉGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors /Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul cadet autorisé	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul senior autorisé
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
RÈGLEMENT	UNSS adapté dans le respect du règlement fédéral UNSS et règles escalade UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Combiné de 3 épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté en tête, épreuve de vitesse et épreuve de bloc</li> </ul> <p>L'épreuve de difficulté compte pour 60%, le bloc pour 30% et la vitesse pour 10 %.</p> <p>À l'initiative de l'organisateur, 3 formats de compétition sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1/12 secteurs : 7 de difficulté, 4 de bloc et 1 de vitesse</li> <li>- 2/ 10 secteurs : 6 de difficulté, 3 de bloc et 1 de vitesse</li> <li>- 3/ 8 secteurs : 5 de difficulté, 2 de bloc et 1 de vitesse</li> </ul> <p>Chaque grimpeur de l'équipe réalise tous les secteurs Les performances des 4 grimpeurs dans tous les secteurs sont prises en compte dans le total de l'équipe. Dans chaque secteur deux parcours seront proposés de façon indifférenciée fille/garçon Le classement final s'établit par addition des points obtenus à l'issue des 3 épreuves.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Champion d'académie	
NOMBRE D'ÉQUIPES	1 équipe d'Établissement par académie en collège et en lycée + Quotas éventuels	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées Champion de France UNSS LP	

# Championnats de France UNSS 2022 Équipes excellence

## Escalade

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul cadet autorisé	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul senior autorisé
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
RÈGLEMENT	UNSS adapté dans le respect du règlement fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Combiné de 3 épreuves : - Difficulté en tête, épreuve de vitesse et épreuve de bloc L'épreuve de difficulté compte pour 60%, le bloc pour 30% et la vitesse pour 10 %. À l'initiative de l'organisateur, 3 formats de compétition sont possibles : - 1/12 secteurs : 7 de difficulté, 4 de bloc et 1 de vitesse - 2/ 10 secteurs : 6 de difficulté, 3 de bloc et 1 de vitesse - 3/ 8 secteurs : 5 de difficulté, 2 de bloc et 1 de vitesse Chaque grimpeur de l'équipe réalise tous les secteurs Les performances des 4 grimpeurs dans tous les secteurs sont prises en compte dans le total de l'équipe. Dans chaque secteur deux parcours seront proposés de façon indifférenciée fille/garçon Le classement final s'établit par addition des points obtenus à l'issue des 3 épreuves.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Champion d'académie	
NOMBRE D'ÉQUIPES	1 équipe collège Excellence par académie si elle est première au classement scratch 1 équipe lycée Excellence par académie si elle est première au classement scratch + Quotas éventuels	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Collèges Champion de France UNSS Excellence Lycées	

## Conditions Particulières

**Au championnat d'académie (phase qualificative du CF), le format minimal sera de 7 secteurs (4 de difficulté, 2 de blocs et 1 de vitesse).**

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

Les équipes « excellence » et « établissement » concourent dans la même compétition lors du championnat d'académie : **l'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1<sup>ère</sup>, tous établissements confondus et que la formule de compétition, les épreuves ainsi que le calcul des points du championnat d'académie soient strictement identiques pour les 2 catégories.**

## Championnat de France 2022 Sport Partagé Escalade

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	<p><u>Pour les élèves en situation de handicap</u> :</p> Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	<p><u>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides</u> :</p> Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p><u>4 compétiteurs + 1 remplaçant possible</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Mixité Obligatoire : 2 élèves en situation de handicap (reconnaissance MDPH + classification C1, C2, C3, C4 ou C5) associés à 2 élèves valides</li> <li>* répartition fille/garçon : au moins 1 fille ou 1 garçon</li> <li>* Pour les élèves déficients visuels (DV), le guide peut faire partie de la composition initiale de l'équipe : il guide à la voix ou à l'oreillette (laser interdit)</li> </ul> Un remplaçant est possible avec l'équipe	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune juge / arbitre certifié académique Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
JEUNE COACH	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	En annexe de la fiche sport : <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA</li> <li>2 - Tableau des coefficients</li> <li>3 - Tableau des cotations</li> </ol>	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 voies de « Difficulté » + 2 blocs + 1 voie de vitesse	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification des AS qui auront justifié d'une participation à une compétition sport partagé au niveau départemental et/ou académique (dans les limites des places disponibles en fonction du classement)	
NOMBRE D'ÉQUIPES	10	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France « Escalade » Catégorie Collège Sport Partagé	Champion de France « Escalade » Catégorie Lycée Sport Partagé

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les SR : **se référer au Calendrier des CF 2022 régulièrement mis à jour sur OPUSS.**

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur OPUSS**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

# Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

---

## 1. Passerelles

La convention entre l'UNSS et la FFME précise que le jeune juge/jeune arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence.

La certification de niveau académique UNSS permet la validation du stage théorique de juge fédéral de bloc et difficulté de niveau 1.

La certification de niveau national UNSS permet le titre de Juge fédéral de bloc et difficulté de niveau 1.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès de la FFME (le licencié UNSS doit être également licencié FFME).

## Annexe 1

---

**Associations Sportives classées dans les 3 premières en 2020 et 2021 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement 2022**

---

NEANT

## Annexe 2

---

**Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en 2021 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement 2022**

---

NEANT

## Annexe 3

---

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence 2022**

---

NEANT

## Annexe 4

---

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NEANT

## Tableau des compensations

	Compensation Handicap autre		Compensation Handicap moteur
C0	Aucune en dehors de l'Escalade en moulINETTE	C0	Aucune en dehors de l'Escalade en moulINETTE
C1	Aucune en dehors de l'Escalade en moulINETTE	C1M	Aucune en dehors de l'Escalade en moulINETTE
C2	Escalade en moulINETTE Cotation moindre Coefficient avantageux x 1,1	C2M	Escalade en moulINETTE Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,1
C3	Escalade en moulINETTE Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,2	C3M	Escalade en moulINETTE Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,2
C4	Escalade en moulINETTE Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,2	C4M	Escalade en moulINETTE Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,3
C5	Escalade en moulINETTE Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,3	C5M	Escalade en moulINETTE Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,4

## Coefficients :

Coefficients	Nouvelles dénominations Des compensations UNSS	Dénominations FFH-FFSA
x 1	* « Valides » en tête * C1 <b>Autre</b> en moulINETTE * C1 Moteur sans gêne, en moulINETTE	V TC < 4 points : Troubles cognitifs
X 1,1 MoulINETTE	* C2 Moteur (rajout de prises) * C2 <b>Autre</b>	D4 (handicap moteur debout) D5B (malvoyant) D6 (sourd) TC entre 5-8 pts: Troubles cognitifs
x 1,2 moulINETTE	* C3 Moteur (rajout de prises) * C3 <b>Autre</b> (rajout de prises) * C4 <b>Autre</b> (rajout de prises)	D3 (handicap moteur debout) F3 (handicap moteur en fauteuil) TC 9-14 points : Troubles cognitifs
x 1,3 MoulINETTE	* C4 Moteur (rajout 2° série de prises) * C5 <b>Autre</b> (rajout 2° série de prises)	D2 (handicap moteur debout) F2 (handicap moteur en fauteuil) D5A (non voyant) TC 12-16 points (troubles cognitifs)
X 1,4 moulINETTE	* C5 Moteur (rajout 2° série de prises)	D1 (handicap moteur debout) F1 (handicap moteur en fauteuil) FE (handicap moteur en fauteuil électrique) TC < 16 points (troubles cognitifs)

## Cotations

Tableau Cotation : Collège, Lycée avec 2 parcours proposés par secteur et par rotation

Difficulté des Voies	* "valides" : X 1 En tête Tous les autres en moulinette  * C1 Autre, C1 moteur : X 1 * C2 Autre: X 1,1  <u>Catégories :</u> V D4, D5B, D6, TC : 5 à 8 pts	* C2 Moteur : X 1,1  * C3-C4 Autre, C3 Moteur : X 1,2  <u>Catégories :</u> D3, F3, TC : 9 à 14 points	* C4 Moteur, C5 Autre : x 1,3 * C5 Moteur : X 1,4  <u>Catégories :</u> D2, F2, D5A, D1, F1, FE TC : 15-16 pts
20 points difficulté	5A-5B clg 5B-5C lyc	5A clg 5B lyc	4C clg 5A lyc
30 points difficulté	5B-5C clg 5C-6A lyc	5B clg 5C lyc	5A clg 5B lyc
40 points difficulté	6A-6B clg 6B-6C lyc	5C+ clg 6A lyc	5B clg 5C+ lyc
15 points bloc 1 5 essais / grimpeur	5B -5C clg 5C-6A lyc	Rajout de prises	Rajout de prises
30 points bloc 2 5 essais / grimpeur	5C-6A clg 6A+-6B+ lyc	Rajout de prises	Rajout de prises
15 points vitesse Points par grimpeur  Le total des temps des 3 grimpeurs classe les équipes : si un grimpeur chute, il lui sera attribué 60" comme temps.	5A-5B clg 5B-5C lyc • 15 pts : 1 <sup>ère</sup> • 14 pts : 2 <sup>ème</sup> • 13 pts : 3 <sup>ème</sup> • 12 pts : 4 <sup>ème</sup> • 11 pts : 5 <sup>ème</sup> • 10 pts : 6 <sup>ème</sup> • 9 pts : 7 <sup>ème</sup> • 8 pts : 8 <sup>ème</sup> • 7 pts : 9 <sup>ème</sup> • 6 pts : 10 <sup>ème</sup>	Rajout de prises	Rajout de prises